

Les demandes d'affectation en 2nde GT passent par AFFELNET-lycée au tour principal mais également aux tours suivants.

A l'issue du tour 1 d'AFFELNET-lycée, si certains élèves entrant en 2nde GT se retrouvent non affectés, le DASEN procédera aux ajustements des capacités nécessaires à l'affectation de tous les élèves. Les familles des élèves non affectés seront invitées à reformuler le vœu sur l'établissement de secteur et à élargir leur choix sur un autre établissement. [Cf. Fiche thématique n°5 « Post affectation »](#)

RAPPELS : caractéristiques des vœux, critères d'affectation 2nde GT

L'adresse de l'élève est **obligatoire pour la saisie**. Lorsque la famille utilise le SLA, et après confirmation de celle-ci, une indication du lycée de secteur apparaîtra automatiquement.

Il y a 3 types de vœux 2nde GT dans AFFELNET-lycée :

- « **générique** » avec « **barème sans notes** » basé essentiellement sur la zone géographique d'habitation du candidat (affectation en 2nde GT lycée de secteur)
- « **contingenté** » c'est-à-dire à capacité d'accueil limitée avec « **barème avec notes** » intégrant les résultats scolaires : 2nde GT enseignements de langues rares qui incluent les **évaluations** notées des disciplines.
- « **commission** » **pré-affectation sans barème**, décision prise à l'issue de commissions pédagogiques préalables ou par les établissements privés

A barème identique, c'est le numéro de saisie attribué de façon aléatoire à la connexion, qui départage les ex aequo.

SECTORISATION DES LYCEES EN HAUTE-GARONNE (carte scolaire région Occitanie)

IMPORTANT :

Dans AFFELNET-lycée, onglet « Identification de l'élève », le code zone géographique est **automatiquement renseigné** à partir de l'adresse saisie dans la base élèves de l'établissement.

Il attribue un bonus secteur.



Il ne doit pas être modifié sauf pour les motifs suivants :

- La continuité pédagogique LVB
- La double sectorisation accordée aux élèves du dispositif de mixité sociale
- La double sectorisation de certaines zones limitrophes
- La famille fournit un nouveau justificatif de domicile à l'établissement d'origine avant le 09 juin 2026 à 12h00.

La Division de la Vie Scolaire – pôle affectations lycées effectuera des contrôles de conformité des zones géographiques. [Cf. Fiche thématique n°1 « Domiciliation des élèves et autorité parentale »](#)

L'établissement d'accueil pourra refuser l'inscription d'un élève affecté dont la zone géographique est erronée.

► Continuité pédagogique LVB

Lorsque la continuité pédagogique en langue vivante n'est pas assurée dans le lycée de secteur, un lycée de substitution assurant cet enseignement devient le lycée de secteur.

⚠ La continuité pédagogique ne concerne que les LVB et non les options.

LVB	Zone géographique à renseigner dans AFFELNET-lycée
arabe	031FERM - secteur FERMAT
chinois	031OZEN - secteur OZENNE pour les élèves du collège George Sand à Toulouse, des secteurs des lycées Raymond Naves et Toulouse-Lautrec à Toulouse, Pierre Bourdieu à Fronton, Simone de Beauvoir à Gragnague 031OZEN - secteur OZENNE ou 031BRT - secteur BERTHELOT pour les élèves des collèges Léonard de Vinci à Tournefeuille et Jean Jaurès à Colomiers 031BRT - secteur BERTHELOT pour les élèves du collège Emile Zola 031BLV - secteur BELLEVUE pour les élèves de tous les autres secteurs 031PPP - secteur P.P RIQUET pour les élèves des collèges Jacques Prévert à Saint Orens de Gameville et François Mitterrand à Caraman
italien	031JPV - secteur J.P VERNANT pour les élèves du collège de Labarthe sur Lèze
japonais	031BRT - secteur BERTHELOT pour les élèves des collèges Anatole France et Jean Moulin
occitan	031STSER - secteur SAINT-SERNIN pour les élèves bilingues des collèges Clémence Isaure, Les Chalets, La Calendretta de Toulouse, du collège Léo Ferré de St Lys et du collège de Bétance à Muret.
portugais	031BRT - secteur BERTHELOT 031VH - secteur VICTOR HUGO
russe	031STSER - secteur SAINT-SERNIN

► **Élèves issus du dispositif de mixité sociale :**

Pour la rentrée scolaire 2026, les élèves de 3^{ème} issus du dispositif de mixité sociale et bénéficiant de la décision d'orientation en 2nde GT se verront proposer les sectorisations ci-dessous. Le code zone géographique est modifié dans AFFELNET-lycée selon la demande de la famille.

Établissement origine	Zone géographique à renseigner dans AFFELNET-lycée
Collège Emile Zola – Toulouse	031JB secteur J. BAKER ou 031BRT secteur BERTHELOT
Collège Michelet –Toulouse	031JB secteur J. BAKER ou 031STSER secteur SERNIN
Collège Pierre de Fermat - Toulouse	031JB secteur J. BAKER ou 031FERM secteur FERMAT
Collège des Chalets – Toulouse	031JB secteur J. BAKER ou 031OZEN secteur OZENNE
Collège Bellevue – Toulouse	031JB secteur J. BAKER ou 031BLV secteur BELLEVUE
Collèges Léonard de Vinci et Pierre Labitrie – Tournefeuille	031JB secteur J. BAKER ou 031MLDF secteur DISSARD

► **Zones limitrophes :**

Les établissements d'origine concernés par la sectorisation interdépartementale devront obligatoirement renseigner dans AFFELNET-lycée le code zone géographique du lycée de secteur au regard de la carte scolaire des zones limitrophes.

Zones limitrophes Haute-Garonne / Ariège : code zone géographique **009PAMI**

Affectation dans le lycée Pyrène-Pamiers (09) pour les élèves domiciliés dans les communes suivantes : *Baccarets (Hameau) ; Calmont ; Canens ; Castagnac ; Gibel ; Massabrac ; Picarrou (Hameau)*

Zones limitrophes Haute-Garonne / Gers : code zone géographique **032ISLJ**

Affectation dans le lycée Joseph Saverne-L'Isles-Jourdain (32) pour les élèves domiciliés dans les communes suivantes : *Bellegarde-Ste-Marie ; Belleserre ; Brignemont ; Cabanac-Séguenville ; Cadours ; Caubiac ; Cox ; Drudas ; Garac ; Lagraulet-St-Nicolas ; Laréole ; Le Grès ; Pelleport ; Puységur ; Sainte-Livrade ; Vignaux*

Zones limitrophes Haute-Garonne / Hautes-Pyrénées : code zone géographique **031MATH ou 065LZN**

Les élèves domiciliés dans les communes de *Bagiry, Galié, Luscan, et Seilhan* ont la possibilité de demander leur affectation indifféremment au **lycée Paul-Mathou** à Gourdan-Polignan (31) **ou au lycée Michelet** à Lannemezan (65). Le code zone géographique sera renseigné selon le choix exprimé par les familles.

[Aller au sommaire](#)

Zone limitrophe Haute-Garonne / Tarn :Code zone géographique **031SDB**Affectation dans le lycée Simone de Beauvoir GRAGNAGUE (31) pour les élèves domiciliés dans les communes du Tarn suivantes : *Mézens ; Saint-Sulpice-la-Pointe*Code zone géographique **031VA**Affectation dans le lycée Vincent Auriol REVEL (31) pour les élèves domiciliés dans les communes du Tarn suivantes : *Aguts ; Belleserre ; Blan ; Cahuzac ; Durfort ; Garrevaques ; Les Cammazes ; Montgey ; Mouzens ; Palleville ; Poudis ; Puechoursi ; Saint-Amancet ; Soreze***RECRUTEMENT AU BARÈME (évaluations / notes)****IMPORTANT :** Seules les formations suivantes sont soumises au recrutement au barème.**Il n'y a pas de demande de dérogation à faire.**Les familles sont toutefois invitées à saisir un vœu 2nde GT sur le lycée de secteur afin de garantir une affectation.

Formation d'accueil	Établissements	Démarche du candidat et/ou établissement d'origine	Pôle affectations lycées
2-STHR SC.&TEC. HOTELLER.RESTAURAT.	Toulouse – Lycée de l'hôtellerie et du tourisme Occitanie	Vœux spécifiques pas de demande de dérogation	Affectation au barème (évaluations/notes)
2-GT CCDES Creation et culture-design	Toulouse – Arènes Toulouse – Joséphine Baker		
2-GT EAEDD Ecolog.-Agronom.-Territ.-Devel.Durable	Ondes – Lycée agricole d'Ondes Castanet-Tolosan – Lycée agricole Toulouse Auzeville – Lycée St François La Cadène (31)		
2R-AC 2-GT-LVC 2 nd e GT / langue vivante rare	2-GT PORTUGAIS / 2-GT ITALIEN : Victor Hugo Colomiers 2-GT ARABE / 2-GT HEBREU : Pierre de Fermat Toulouse 2-GT ARABE / 2-GT ITALIEN / 2-GT JAPONAIS / 2-GT PORTUGAIS : Marcellin Berthelot Toulouse 2-GT CHINOIS : Bellevue Toulouse – Ozenne Toulouse - Pierre-Paul Riquet St-Orens-de Gameville, 2-GT JAPONAIS : Ozenne Toulouse 2-GT POLONAIS / 2-GT RUSSE : Saint-Sernin Toulouse		

COMMISSIONS DE PRÉ-AFFECTATION

L'affectation ne pourra être effective que si la famille a placé le vœu au rang 1

Formation d'accueil	Établissements	Démarche du candidat et/ou établissement d'origine : Vœu spécifique en V1 ⁽¹⁾ pas de demande de dérogation	Pôle affectations lycées
2R-ABI ABIBAC ABIBAC (allemand)	Colomiers - Lycée Victor Hugo Toulouse - Lycée Saint-Sernin <i>Remarque</i> : il est conseillé de demander les 2 établissements	Recrutement en sections binationales - Abibac, Bachibac, Esabac Date limite de candidature : consulter les sites des établissements.	Commissions de pré-affectation en établissement Le lycée d'accueil transmet la Liste des élèves admis – recrutement particulier par mail avec pour objet « Liste des élèves admis - option / établissement » au Bureau Affectation lycées Haute-Garonne pro31@ac-toulouse.fr avant le 27/05/26
2R-BAC BACHIBAC BACHIBAC (espagnol)	Bagnères de Luchon - LPO Edmond Rostand Colomiers - Lycée Victor Hugo Muret - LPO Pierre d'Aragon		
2R-ESA ESABAC ESABAC (italien)	Toulouse - Lycée Pierre de Fermat ⚠ : pas de possibilité d'internat		
2R-INT SECONDE INTERNATIONALE BFI	Anglais Lycée Victor Hugo - Colomiers	Lycée V. Hugo : Dossier de candidature sur le site de l'établissement BFI Date limite de candidature : 13/02/26 . Test écrit le 18/03/26 (après-midi) – Test oral pour les élèves admissibles le 01/04/26.	
	Espagnol Lycée Saint-Sernin - Toulouse	Dossier de candidature sur le site de l'établissement BFI Date limite de candidature : 20/03/26 inclus. Les épreuves de sélection se dérouleront le jeudi 09/04/26.	
2-GT SC-IG SCIENCES DE L'INGÉNIEUR (2) Options priorisées - Sciences de l'ingénieur - Création et innovation technologique	Colomiers –Victor Hugo Muret – Charles de Gaulle Toulouse - Déodat de Séverac Toulouse - Stéphane Hessel Gourdan Polignan - Paul Mathou – Revel – Vincent Auriol –	Vœu spécifique en V1 Uniquement les élèves hors secteur des établissements listés. Demande de vœu priorisé 2nde GT⁽²⁾ Les élèves du secteur feront directement la demande lors de leur inscription. Date limite de candidature : 22/05/26	
2-GT BIOTE BIOTECHNOLOGIES Option priorisée Biotechnologies	Toulouse - Stéphane Hessel		
2-GT SLABO SCIENCES ET LABORATOIRE Option priorisée Sciences et laboratoire	Toulouse - Déodat de Séverac Gourdan Polignan - Paul Mathou Pibrac – Nelson Mandela		
Option facultative Danse ou Musique 2-GT 2 ND E GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE DANSE / MUSIQUE	Lycée Toulouse – Saint Sernin		
Dispositif OPECO 2R-ACA OPECO 31		Uniquement pour les élèves hors secteur. Les élèves du secteur feront directement la demande lors de leur inscription. Dossier sur le site de l'établissement Option danse ou Option Musique Date limite de candidature : Danse : 06/05/26 Musique : 06/05/26	
Option S2TMD 2 TH / INS / DAN 2 ND E GT TMD		Uniquement pour les élèves de Haute-Garonne inscrits au conservatoire à rayonnement régional de Toulouse Dossier sur le site du Conservatoire Date limite de candidature : OPECO : 12/02/26 / S2TMD : 16/02/26	

⁽¹⁾ **L'affectation ne pourra être effective que si la famille a placé le vœu en vœu n°1**

⁽²⁾ Les options SI et CIT sont regroupées sous un seul vœu **2-GT SC-IG SCIENCES DE L'INGÉNIEUR**

[Aller au sommaire](#)

IMPORTANT : Les élèves ne pourront être affectés qu'après sélection de leur dossier en commission de pré-affectation. **Il n'y a pas de demande de dérogation à faire. L'affectation ne pourra être effective que si la famille a placé le vœu en vœu n°1.** Les familles sont invitées à saisir le vœu 2nde GT sur le lycée de secteur en dernier vœu afin de garantir une affectation.

Chaque établissement d'accueil transmet la liste des élèves admis en utilisant le formulaire [Liste des élèves admis - recrutement particulier](#) par mail au pôle affectations lycées Haute-Garonne affect-pro31@ac-toulouse.fr avant le **mercredi 27 mai 2026**.

► **Classes sport-études** : [Cf. Fiche thématique n°12 « Élèves sportifs »](#)

⚠ : Les sections sportives scolaires ne font pas partie des dispositifs sports études et doivent faire l'objet d'une demande de dérogation motif n°6 « parcours particulier ». **La préselection en section sportive scolaire se fait sous réserve d'affectation dans l'établissement.**

Dans tous les autres cas, lorsque la famille formule un vœu sur un établissement autre que celui de secteur, le chef d'établissement d'origine valide le motif de dérogation dans AFFELNET-lycée et conserve les justificatifs fournis par la famille.

[Cf. Fiche thématique n°2 « Dérogation à la carte scolaire – lycée général »](#)

► **Démarche numérique**

Les familles qui emménagent dans le département **après la clôture d'AFFELNET-lycée** devront formuler leur demande d'affectation via la plateforme « [démarche numérique](#) ».

Les liens vers les formulaires seront accessibles **à compter du 14 septembre 2026** sur la page affectation au lycée en Haute-Garonne :

<https://www.ac-toulouse.fr/affectation-au-lycee-en-haute-garonne-121793>